

AR Prefecture

046-214601379-20250515-202505004-DE
Reçu le 20/05/2025

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 2025.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	10	10

Date de la convocation le 7/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : Daniel JARRY – Josiane MIO-BERTOLO – Fabrice CLARY – Marie CALMON LAGARRIGUE – Julian GOMEZ – Evelyne CRABOL – Evelyne DESCHAMPS – Jean-Marc LAVIALE – Pierre MASSABEAU – Sylvia BAQUE

Absents : Jean-Jacques BOUSQUET – Liliane RESSEGUIER – Sylvie LOUIS – Benoît JURASCHEK – Olivier TAURAND

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

DELIBERATION N° 2025-05004

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la volonté de la commune de valoriser la fonction des agents territoriaux, il est proposé de créer un emploi de catégorie C qui permette aux fonctionnaires d'évoluer dans leur carrière.

Le Maire propose à l'Assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe de 32h / semaine, à compter du 01/06/2025 affecté à l'école communale.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C actuellement adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe qui fait partie des effectifs de la collectivité et ayant droit par son ancienneté à l'avancement de grade.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- 1/ La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe de 32h / semaine, à compter du 01/06/2025,
- 2/ de modifier le tableau des emplois,
- 3/ d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait à LABASTIDE-MARNHAC

Le 15/05/2025

LE MAIRE,



Transmis au Représentant de l'Etat le 20 / 05 / 2025

Publié le 20 / 05 / 2025

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérécoeurs, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecoeurs.fr>